



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**LE 25 MAI 2010**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
tenue à la salle Kamouraska du Centre socioculturel Anne-Hébert,  
ce 25<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille dix, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller André Fournier  
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
Madame la conseillère Diane Larouche  
Madame la conseillère Sandra Gravel  
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Est absent : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf

Sont aussi présents :  
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier  
Madame la greffière adjointe par intérim Claire Savard  
Monsieur le surintendant Pierre Roy

Seize personnes assistent à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mai 2010
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mai 2010
5. Dérogation mineure : 6 rue de la Tramontane
6. Lecture et adoption du règlement numéro 1122-2010 :  
Règles de contrôle et de suivi budgétaires
7. Lecture du certificat d'enregistrement – Règlement 1117-2010
8. Lecture du certificat d'enregistrement – Règlement 1118-2010
9. Appui à l'implantation du centre de formation multisite et partenariat
10. Approbation du budget 2010 de l'Office municipal d'habitation
11. Amendement au protocole d'entente avec le MTQ :  
Travaux de réfection de la route de Fossambault Nord
12. Adoption d'une politique sur l'éclairage du réseau routier
13. Adhésion au suivi monitoring du lac Saint-Joseph
14. Échantillonnage d'eau à la Ville de Lac-Saint-Joseph
15. Remplacement de la fosse septique : Pavillon Le Boisé
16. Remplacement temporaire de M. Maxime Lamarre
17. Signature des protocoles d'entente pour le camp de jour
18. Amendement de la résolution numéro 219-2010 :  
Signature d'un contrat avec Équipe de rodéo du Québec
19. Nomination d'un maire suppléant
20. Nomination d'un élu : Table de concertation du bassin de la  
Rivière aux pommes



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21. Vente de terrain – Lot 4 519 745
  - a. Cession d'un terrain
  - b. Permis de construction
22. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
23. Suivi des dossiers par les élus
24. Autres sujets
25. Période de questions
26. Clôture

*Le quorum étant constaté, la séance de mai est reprise.*

**267-2010 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 6, 11 et 12.

**ADOPTÉE**

**268-2010 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU 10 MAI 2010**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 10 mai 2010  
comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**269-2010 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU 17 MAI 2010**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 17 mai 2010  
comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**CONSULTATION**

À la demande de monsieur le maire Jacques Marcotte et des membres du conseil, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure déposée par GPLC arpenteurs-géomètres inc. afin de régulariser l'implantation du garage isolé du 6 rue de la Tramontane, actuellement situé à une distance de 1,83 mètre du bâtiment principal alors que la distance exigée par le règlement de zonage est de 2 mètres.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**270-2010 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
6 RUE TRAMONTANE**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure déposée par GPLC arpenteurs-géomètres inc. visant à régulariser l'implantation du garage isolé du 6 rue de la Tramontane, actuellement situé à une distance de 1,83 mètre du bâtiment principal alors que la distance exigée par le règlement de zonage est de 2 mètres.

**ATTENDU** que, selon la demande, il y aurait eu une erreur au niveau de l'interprétation de la position des tiges par l'entrepreneur qui a coulé les fondations ;

**ATTENDU** que, selon les commissaires, aucun préjudice n'est causé aux propriétaires voisins ;

**ATTENDU** que le demandeur semble de bonne foi ;

**ATTENDU** le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 29 mars 2010 ;

**ATTENDU** que toutes les autres exigences sont respectées ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 31 mars 2010 ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'acquiescer à la demande de dérogation mineure déposée par GPLC arpenteurs-géomètres inc. visant à régulariser l'implantation du garage isolé du 6 rue de la Tramontane, actuellement situé à une distance de 1,83 mètre du bâtiment principal alors que la distance exigée par le règlement de zonage est de 2 mètres.

**ADOPTÉE**

**LECTURE D'UN CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT  
RÈGLEMENT 1117-2010**

La greffière adjointe par intérim donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1117-2010 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

**LECTURE D'UN CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT  
RÈGLEMENT 1118-2010**

La greffière adjointe par intérim donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1118-2010 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

273-2010                      **ADHÉSION AU SUIVI MONITORAGE  
DU LAC SAINT-JOSEPH**

**ATTENDU** la proposition de la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier relativement à l'adhésion de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au suivi monitoring du Lac Saint-Joseph ;

**ATTENDU** la recommandation de la Commission des Services techniques ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la participation de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au programme de suivi monitoring du Lac Saint-Joseph réalisé par la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) en autant que les deux autres municipalités concernées, soit les villes de Fossambault-sur-le-Lac et de Lac Saint-Joseph, y participent également.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'imputer la somme nécessaire, soit 480 \$ taxes en sus, au poste budgétaire 02-460-00-419 (plan d'action Lac Saint-Joseph).

**ADOPTÉE**

274-2010                      **ÉCHANTILLONNAGE D'EAU  
À LA VILLE DE LAC SAINT-JOSEPH**

**ATTENDU** que la Ville de Lac-St-Joseph a l'obligation de prélever et de faire analyser des échantillons d'eau potable au Centre nautique St-Louis en saison estivale ;

**ATTENDU** que pour ce faire, cette ville doit engager ou prendre entente avec du personnel accrédité selon les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier possède l'expertise nécessaire ;

**ATTENDU** qu'il ne s'agit que de prélever deux échantillons d'eau par mois pour la période du 15 juin au 15 septembre 2010 ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise la signature d'une entente entre les deux municipalités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010, moyennant la somme de 530 \$ incluant les frais d'administration de l'entente.

**ADOPTÉE**

275-2010                      **REPLACEMENT D'UNE FOSSE SEPTIQUE  
AU PAVILLON LE BOISÉ**

**ATTENDU** la nécessité de remplacer une fosse septique en béton (capacité de 1 500 gallons) sur le terrain du bâtiment Le Boisé, laquelle aurait été brisée par le passage d'une pelle mécanique (sous-traitant) lors des travaux entrepris par la Ville dans le secteur en 2006.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ATTENDU** que la franchise pour une telle réclamation s'établit à 5 000 \$ ;

**ATTENDU** le rapport préparé par le directeur des services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 21 mai 2010 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 3 105 \$, taxes en sus, pour le remplacement de la fosse de béton située sur le terrain du bâtiment Le Boisé.

Cette dépense est assumée à même le surplus non affecté.

**ADOPTÉE**

**276-2010 REMPLACEMENT DE MONSIEUR MAXIME LAMARRE**

**ATTENDU** que monsieur Maxime Lamarre doit s'absenter du travail pour une période de cinq (5) semaines en raison d'un congé de paternité ;

**ATTENDU** la charge très élevée de travail au service d'urbanisme ;

**ATTENDU** le rapport préparé par le directeur des services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 21 mai 2010 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU**

- D'autoriser le directeur des Services techniques à retenir les services d'une firme en urbanisme, soit par un prêt de personnel ou soit par la transmission des demandes de permis pour traitement à l'externe ;
- D'autoriser un budget de 5 000 \$, taxes nettes incluses, pour ce faire.

**ADOPTÉE**

**277-2010 SIGNATURE DE PROTOCOLES D'ENTENTE  
POUR LA TENUE DU CAMP DE JOUR 2010**

**ATTENDU** les deux protocoles d'entente préétablis avec *SPARTS* Jeunesse Base de plein air 4-Saisons et le Domaine Notre-Dame, lesquels ont été présentés à l'assureur de la Ville ;

**ATTENDU** la recommandation de la Commission sur la vie communautaire, suite à la rencontre en date du 28 avril 2010 ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Patrick Beauvais, à signer les deux protocoles d'entente pour la tenue du camp de jour 2010, l'un avec *SPARTS* Jeunesse Base de plein air 4-Saisons et l'autre avec le Domaine Notre-Dame.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**278-2010 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 219-2010  
CONCERNANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT  
AVEC ÉQUIPE DE RODÉO DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que ce conseil a adopté lors de la séance du 26 avril 2010 la résolution 219-2010 autorisant la signature d'un contrat avec Équipe Rodéo du Québec inc. pour la tenue du rodéo ;

**ATTENDU** que la somme du contrat n'incluait pas les bourses à être versées, soit un montant 13 800 \$ ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** que la résolution 219-2010 soit amendée de façon à remplacer les mots « taxes et bourses incluses » par « taxes incluses ».

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que le montant des bourses, soit 13 800 \$, soit versé à l'Association des Cowboys de l'Est du Québec.

**ADOPTÉE**

**279-2010 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**ATTENDU** que l'article 56 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil désigne pour la période qu'il détermine un conseiller comme maire suppléant ;

**ATTENDU** que le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le maire Jacques Marcotte  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que ce conseil nomme monsieur Claude Phaneuf, conseiller au district numéro 1, à titre de maire suppléant pour la période débutant le 25 mai 2010 et se terminant le 31 décembre 2010.

En cas d'absence de monsieur le maire Jacques Marcotte pendant cette période, monsieur Claude Phaneuf siégera au Conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**

**280-2010 NOMINATION D'UN ÉLU  
À LA TABLE DE CONCERTATION DU BASSIN  
DE LA RIVIÈRE AUX POMMES**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** que ce conseil nomme monsieur Martin Chabot, conseiller au district numéro 6, pour siéger à la Table de concertation du bassin de la Rivière aux pommes.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

281-2010

VENTE DU LOT 4 519 745

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier cède à Placements Auval inc. un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 519 745, d'une superficie de 4 000 mètres carrés, aux conditions stipulées au projet d'acte de vente préparé par Me Mario Boilard, notaire, lequel projet a été déposé aux membres du conseil. La vente sera effectuée pour la somme de 20 000 \$ et aux autres conditions contenues audit projet d'acte de vente.

**IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ** d'autoriser monsieur le maire, Jacques Marcotte, et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Marcel Grenier, à signer l'acte de vente.

**ADOPTÉE**

282-2010

PERMIS DE CONSTRUCTION  
SUR LE LOT 4 519 745

**ATTENDU** que le lot 4 519 745 ne pourra être déposé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune que dans quelques semaines ;

**ATTENDU** que, de ce fait, l'acte de vente pour la cession par la Ville dudit lot à Placements Auval inc. ne pourra pas être enregistré tant que le lot 4 519 745 ne sera pas déposé ;

**ATTENDU** l'intention de l'acheteur d'entreprendre la construction d'un bâtiment principal sur le terrain en question dans les meilleurs délais ;

**ATTENDU** le rapport au conseil préparé par monsieur Pascal Bérubé, directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser Placements Auval inc. à déposer une demande de permis de construction sur le lot 4 519 745 dès que l'acte notarié aura été signé par les parties et que le coût d'acquisition et les frais auront été versés, de façon à ce qu'un permis de construction puisse être délivré si toutes les conditions de la réglementation d'urbanisme sont respectées.

**ADOPTÉE**

283-2010

APPROBATION DE LA LISTE  
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 21 mai 2010, laquelle totalise la somme de 33 100,34 \$, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Monsieur le conseiller Yves J. Grenier indique qu'il a participé à une rencontre, le 19 mai dernier, entre le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, et le chargé de projet du programme « Mon école à pied, à vélo », monsieur Sébastien St-Onge. Ce programme s'étend sur trois ans et l'an 1 se terminera en juin prochain. La rencontre avait pour objectif de compléter la cueillette de données et d'en valider certaines autres auprès de la municipalité.

Monsieur le conseiller Yves J. Grenier invite les personnes présentes à assister à l'assemblée générale annuelle de la Maison des jeunes qui aura lieu le mercredi 26 mai 2010 à 18 h, à la Maison des jeunes.

Il est 20 h 02.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

284-2010

CLÔTURE

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves J. Grenier  
**ET RÉSOLU** de clore cette séance.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 20 h 49.

\_\_\_\_\_  
JACQUES MARCOTTE  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
MARCEL GRENIER  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**Certificat de disponibilité de crédits**

*Je soussigné, certifie, conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,  
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses  
autorisées par résolution lors de la séance du 25 mai 2010.*

*Copie certifiée*

\_\_\_\_\_  
*Marcel Grenier, secrétaire-trésorier*